

Séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 2 mars 2026 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Céline Lepage et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Sont absents : mesdames les conseillères, Nadia Charles et Marie-Pier Villeneuve et monsieur le conseiller, Denis Moreau.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2026-03-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2026. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2026

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2026.

2026-03-03

Demande de dérogation mineure - 331, rue des Lavandes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Nicolas Richard-Lauzon;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser au 331, rue des Lavandes, le mur de soutènement en béton coulé aménagé le long des lignes arrière et latérales du terrain, ce qui déroge à l'article 6.7 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 331, rue des Lavandes, présentée par monsieur Richard-Lauzon.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-04

Demande de permis PIIA (enseigne) - 34, chemin de Lavaltrie (Super C)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Métro Richelieu inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 34, chemin de Lavaltrie, une enseigne murale ainsi que de nouvelles enseignes détachées sur les nouvelles structures d'enseignes pour le Super C en construction;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 34, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-05

Demande de dérogation mineure - 201, rue des Érables

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Vincent;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser au 201, rue des Érables, la présence d'une remise ayant une superficie d'implantation au sol de 19,77 m² au lieu de 18 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.2. du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 201, rue des Érables, présentée par monsieur Vincent.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-06

Demande de permis PIIA (enseignes) - 871, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes* pour les commerces *Le Rosaire et Charcuterie le petit cochonnet*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 871, rue Notre-Dame, deux enseignes murales ainsi qu'une nouvelle enseigne sur poteaux;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 871, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que le format des enseignes murales soit équilibré et que l'enseigne de gauche (charcuterie) soit mieux insérée dans l'espace disponible.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-07

Demande de permis PIIA - 43, rue Carmen

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Janeissy Benitez pour l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le projet a pour but de réactiver le projet de logements sociaux et dans une première étape, de faire approuver les plans en PIIA, au 43, rue Carmen, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Lachance & associés, architectes*, datés du 20 août 2021, portant le numéro de dossier 1321, relatifs au 43, rue Carmen, conditionnellement à ce que le mode d'éclairage extérieur soit préalablement approuvé par le Service de l'urbanisme afin de limiter son incidence sur le voisinage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-08

Modification des résolutions 2024-04-03, 2025-10-03, 2025-12-11 et 2026-01-03 - conditions relatives à la disposition des matières résiduelles

ATTENDU que le conseil a, par le biais des résolutions numéro 2024-04-03, 2025-10-03, 2025-12-11 et 2026-01-03, respectivement autorisé des usages conditionnels et des permis PIIA pour les projets suivants :

- 1611, rue Notre-Dame (lot 2 638 948) (2 habitations de 6 logements);
- Lot 3 065 083 (angle Notre-Dame et des Hérons) (habitation de 10 logements);
- Extrémité de la rue des Trembles (3 habitations de 6 logements);
- 49-51, rue du Bord-de-L'Eau (8 maisons de ville);

ATTENDU que, dans le cadre de ces résolutions, une condition d'usage est émise quant à la disposition des matières résiduelles qui doit s'effectuer dans des conteneurs semi-enfouis pour tous ces projets;

ATTENDU que le conteneur de marque CUBE hors-sol offre les mêmes caractéristiques esthétiques, d'étanchéité et de contrôle des odeurs que les conteneurs semi-enfouis, tout en réduisant les inconvénients liés à l'achat et à la levée des conteneurs semi-enfouis;

ATTENDU la volonté du conseil de permettre l'utilisation du conteneur de marque CUBE hors-sol ou un modèle similaire pour les projets intégrés de faible densité sur le territoire de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise l'utilisation du conteneur de marque CUBE hors-sol ou un modèle similaire au niveau esthétique et de l'étanchéité pour les projets de faible densité sur le territoire de Lavaltrie;

Que cette autorisation soit attribuée aux projets de faible densité qui ont déjà été acceptés en usages conditionnels par le biais des résolutions numéros 2024-04-03, 2025-10-03, 2025-12-11 et 2026-01-03, soient :

- 1611, rue Notre-Dame (lot 2 638 948) (2 habitations de 6 logements);
- Lot 3 065 083 (angle Notre-Dame et des Hérons) (habitation de 10 logements);
- Extrémité de la rue des Trembles (3 habitations de 6 logements);
- 49-51, rue du Bord-de-L'Eau (8 maisons de ville);

Que la condition relative à la disposition des matières résiduelles qui doit s'effectuer dans des conteneurs semi-enfouis pour tous ces projets soit modifiée par le libellé suivant :

« la disposition des matières résiduelles s'effectue dans des conteneurs semi-enfouis ou dans des conteneurs de marque CUBE hors-sol ou un modèle similaire au niveau esthétique et de l'étanchéité qui doivent être maintenus en parfait état ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame Céline Lepage, conseillère, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les trois prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien particulier avec les propriétaires de terrains dans ces secteurs.

2026-03-09

Acceptation et autorisation de signature - promesse de cession dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 3 065 912, 3 065 913, 3 065 914, 3 065 910, 3 065 915, 6 600 269, 6 600 272 et 6 600 270

ATTENDU que, selon le *Règlement de lotissement numéro RRU3-2012*, un propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, verser une somme en argent à la municipalité équivalant à 7,5 % de la valeur du terrain visé par le plan relatif à une opération cadastrale;

ATTENDU que ce même règlement prévoit également qu'un propriétaire, plutôt que de payer une somme en argent, peut s'engager, par écrit, à céder à la Ville, une superficie de terrain égalant 7,5 % du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

ATTENDU que le propriétaire et la municipalité peuvent convenir que cette promesse de cession porte sur un terrain faisant partie du territoire de la municipalité qui n'est pas visé par ledit plan relatif à une opération cadastrale;

ATTENDU que ladite contribution peut atteindre jusqu'à 10 %, selon les caractéristiques de chaque phase de développement;

ATTENDU la demande de permis de lotissement visant les lots 3 065 912, 3 065 913, 3 065 914, 3 065 910, 3 065 915, 6 600 269, 6 600 272 et 6 600 270 est d'une superficie totale de 70 682 m²;

ATTENDU que le propriétaire s'engage à céder une parcelle de terrain d'une superficie représentant environ 3 119, 95 m², à titre de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, ce qui permettra l'aménagement d'une piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la cession d'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres sur le lot 6 552 190, longeant la terre identifiée par le lot 3 065 494 et qui s'étend de la rue des Champs jusqu'au rang Saint-Jean Sud-Est, et ce, à titre de contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

Que la parcelle de terrain offerte correspond à environ 7,86 % de la superficie de terrain visée dans l'opération cadastrale à l'étude;

Que la superficie excédentaire à 7,5 % de la superficie de l'opération cadastrale à l'étude soit considérée dans le calcul de la contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, lors de phases de développement subséquentes du projet Axe Lavaltrie;

Que le conseil municipal se réserve le droit de modifier l'emplacement de cette bande de terrain, notamment en raison des contraintes d'aménagement que présente le tracé proposé;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la promesse de cession, l'acte notarié ainsi que tout document relatif à ladite cession dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 3 065 912, 3 065 913, 3 065 914, 3 065 910, 3 065 915, 6 600 269, 6 600 272 et 6 600 270.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-10

Avis de motion - règlement 372-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser certains usages commerciaux et d'ajouter des exigences d'implantation dans la zone C-8.

2026-03-11

Adoption du premier projet de règlement 372-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 372-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins d'autoriser certains usages commerciaux et d'ajouter des exigences d'implantation dans la zone C-8*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage, réintègre son siège.

2026-03-12

Adoption du second projet de règlement 110-16-2026

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 110-16-2026, en date du 2 mars 2026;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 110-16-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de modifier les dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation et les usages autorisés dans les zones C-11 et C-21*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-13

Adoption du règlement RRU2-71-2026

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-71-2026, en date du 2 mars 2026;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-71-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de hausser, dans la zone R-189, le nombre de logements d'une habitation multifamiliale*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-14

Nomination de mandataires auprès de la Société d'assurance automobile du Québec

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que madame Julie Morand, trésorière; ou madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe; ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général; ou monsieur Simon Perreault-Forget, directeur du Service des travaux publics, parcs et espaces verts; ou monsieur Jean-François Massé, contremaître voirie; ou monsieur Mathieu Robert, contremaître espaces verts et événements soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents en lien avec la Société d'assurance automobile du Québec;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-15

Acquisition de véhicule - affectation du fonds de roulement

ATTENDU la stratégie de renouvellement des équipements et des véhicules inscrits au Plan triennal des immobilisations (PTI) 2026-2030;

ATTENDU que, dans le cadre de ce plan, il est prévu, pour l'année 2026, de remplacer le fourgon dédié à la conciergerie du Service du génie et des projets;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise le transfert du fourgon utilisé par le Service des Travaux publics, parcs et espaces verts, acquis en 2023, au Service du génie et des projets;

Qu'en remplacement du fourgon cédé au Service du génie et des projets, le conseil municipal autorise l'acquisition, par le Service des travaux publics, parcs et espaces verts, d'un camion cube pour une somme maximale de 67 500 \$ plus taxes et l'affectation au fonds de roulement pour ce même montant, amorti sur une période de sept ans.

Que les montants non utilisés pour cette acquisition soient retournés au fonds de roulement, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-16

Autorisation de signature - entente avec la Caisse Desjardins de D'Au-tray - Biblio-van

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Culture et bibliothèque ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de D'Autray, relativement au projet BiblioVan visant à promouvoir le mieux-être social et éducatif de notre communauté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-17

Autorisation de signature - entente avec le Centre culturel Desjardins - Festival Petits bonheurs

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Culture et bibliothèque ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de service à intervenir avec le Centre culturel Desjardins, relativement à la diffusion du Festival Petits bonheurs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-18

Autorisation et modification à la demande d'aide financière - Programme d'entente en patrimoine 2026-2028 (PEP)

ATTENDU que le conseil a, par le biais de la résolution numéro 2025-08-15, autorisé la participation de la Ville au Programme d'entente en patrimoine (PEP) pour les années 2026 à 2028 ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC de D'Autray;

ATTENDU que ladite résolution prévoyait des montants de contribution financière basés sur les enveloppes initialement annoncées par le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que l'enveloppe financière globale du Programme d'entente en patrimoine a subséquemment été revue à la baisse pour la période 2026-2028;

ATTENDU que l'enveloppe totale désormais disponible pour la Ville de Lavaltrie au volet 4.1 - restauration de bâtiments de propriété privée sur trois (3) ans est de 96 477 \$, répartie comme suit :

- 57 886 \$ (60 %) provenant du ministère de la Culture et des Communications;
- 38 591 \$ (40 %) provenant de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'optimisation des ressources financières à l'échelle régionale, de permettre que les sommes non utilisées par une municipalité puissent être regroupées dans une enveloppe commune au bénéfice de l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU que la gestion du Programme d'entente en patrimoine est assumée par la MRC de D'Autray conformément aux paramètres établis par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie confirme sa participation au volet 4.1 du Programme d'entente en patrimoine (PEP) pour les années 2026 à 2028, selon les nouvelles modalités financières;

Que le conseil municipal autorise l'affectation d'un montant maximal de 38 591 \$ sur trois (3) ans à titre de contribution locale de la Ville, correspondant à 40 % de l'enveloppe financière totale de 96 477 \$ allouée au volet 4.1 – restauration de bâtiments de propriété privée pour la Ville de Lavaltrie;

Que le conseil municipal prenne acte de la contribution maximale du ministère de la Culture et des Communications, laquelle s'élève à 57 886 \$ sur trois (3) ans, représentant 60 % de l'enveloppe financière totale du volet 4.1 du PEP pour la Ville de Lavaltrie;

Que le conseil municipal autorise que toute somme non utilisée par la Ville de Lavaltrie dans le cadre du volet 4.1 du PEP, au cours d'un exercice financier ou à l'issue de la période couverte par le programme, soit versée dans une enveloppe financière commune administrée par la MRC de D'Autray, destinée à l'ensemble des municipalités participantes;

Que le conseil municipal reconnaisse que cette mutualisation vise à maximiser l'utilisation des crédits disponibles du volet 4.1 du PEP et à soutenir les projets admissibles à l'échelle de la MRC, conformément aux objectifs du programme;

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-19

Autorisation de signature d'une entente – soutien financier relatif à la surprime des heures de glace à Berthierville

ATTENDU que la Ville de Berthierville a informé la Ville de Lavaltrie qu'à compter de la saison 2026-2027, une surprime de 600 \$ sera exigée pour les heures de glace attribuées aux non-résidents;

ATTENDU que pour la saison 2025-2026, la Ville de Berthierville avait exigé, pour une première année, une surprime de 150 \$;

ATTENDU que l'augmentation prévue représente une hausse de 450 \$ par joueur pour la saison 2026-2027;

ATTENDU que cette surprime touche notamment les jeunes de Lavaltrie inscrits auprès de l'Association du hockey mineur de Berthierville et du Club de patinage artistique de Berthierville;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite accorder un soutien financier correspondant à 50 % de la surprime facturée pour les heures de glace, et ce, pour les deux associations concernées;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite accorder un soutien financier aux jeunes de 17 ans et moins afin de favoriser l'accessibilité aux activités sportives sur glace;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'encadrer les modalités applicables relativement à cette surprime par la conclusion d'une entente avec les organismes concernés;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ainsi que la chef de division - Loisirs et soutien à la communauté à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur de Berthierville et le Club de patinage artistique de Berthierville relativement à la surprime facturée pour les heures de glace par la Ville de Berthierville;

Que le conseil municipal accorde un soutien financier correspondant à 50 % de la surprime facturée pour les heures de glace pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027, et ce, pour les jeunes de 17 ans et moins inscrits auprès des deux associations;

Que cette entente vise les saisons 2025-2026 et 2026-2027;

Que cette autorisation inclue la signature de tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-20

Autorisation de signature - entente programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les aînés

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ainsi que la chef de division - Loisirs et relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec le Gouvernement du Canada relativement au programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les aînés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-21

Ratification - autorisation de participation - conférence de Frédéric Dion

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation donnée à mesdames les conseillères, Guylaine Legault et Nadia Charles, ainsi qu'à monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, de participer à la conférence de Frédéric Dion, organisée par le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, le 18 février 2026 au Local GCIA Studio, au coût de 50 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

Dépôt - attestation de participation - formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2026-03-22

Renouvellement des contrats des cadres

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal autorise le maire et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les contrats de travail du personnel-cadre, conformément aux conditions approuvées par le conseil municipal;

Que la Direction générale soit autorisée à effectuer toute démarche administrative nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-23

Autorisation - lancement d'appels d'offres publics ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché - services professionnels et travaux de réfection de l'avenue des Pins

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le lancement d'appel d'offres public ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise l'administration de la Ville à lancer l'appel d'offres public ou des avis d'intention pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

- Services professionnels et travaux de réfection de l'avenue des Pins

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-24

Autorisation de signature - reçu-quittance et transaction - règlement grief 2024-06

ATTENDU le grief 2024-06 déposé par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294;

ATTENDU que les parties se sont entendues afin de régler le grief susmentionné selon les dispositions du reçu-quittance et transaction;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que la directrice générale adjointe et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le reçu-quittance et transaction pour le règlement du grief 2024-06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-25

Autorisation de signature - quittances et autres dossiers relatifs aux réclamations d'assurances

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise le directeur général ou la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les quittances et autres documents relatifs aux réclamations d'assurances.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-26

Autorisation et mandat médiation - Bélanger Sauvé - 111, terrasse Lavalard

ATTENDU le litige qui oppose les propriétaires du 111, terrasse Lavalard à la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que les parties ont convenu de participer à des pourparlers afin de trouver une entente pour le règlement de ce litige;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de conclure une entente avec le demandeur pour régler ce dossier et minimiser le temps-ressource consacré aux présences en Cour dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que mandat soit donné à la firme *Bélanger Sauvé* d'accompagner la Ville dans la démarche visant à régler le litige qui oppose les propriétaires du 111, terrasse Lavalard à la Ville de Lavaltrie;

Que le directeur général soit autorisé à prendre part, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, aux pourparlers dans le cadre d'une séance de médiation et à signer, le cas échéant, une entente finale de règlement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-27

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 275-3-2026

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux animaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03-28

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 368-2026

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la sollicitation, au colportage et à la vente itinérante.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03-29

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 369-2026

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la tarification et au remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03-30

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 370-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour

adoption, un règlement relatif au soutien au logement social, communautaire ou abordable.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03-31

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 371-2026

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 271 340 \$, et plus spécifiquement, pour des travaux de voirie, des travaux sur le réseau pluvial et d'aménagement de parcs et espaces verts ainsi que des travaux de rénovation de bâtiments municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03-32

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Céline Lepage

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Ville de Lavaltrie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de la programmation de travaux jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-33

Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation - Revenu Québec et Revenu Canada

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal nomme monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, madame Julie Morand, trésorière, et madame Josée Desrochers, chef de division – Ressources humaines et finances, pour représenter la Ville de Lavaltrie comme mandataires (procuration) auprès de l'Agence du Revenu du Québec et de l'Agence du Revenu du Canada;

Que le conseil municipal autorise l'Agence du Revenu du Québec et l'Agence du Revenu du Canada à communiquer des renseignements confidentiels à monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, à madame Julie Morand, trésorière, ainsi qu'à madame Josée Desrochers, chef de division – Ressources humaines et finances;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, ou la trésorière, madame Julie Morand, ou la chef de division – Ressources humaines et finances, madame Josée Desrochers, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-34

Mandat - Regroupement d'assurances de l'UMQ - protection pour les élus et hauts fonctionnaires

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Lavaltrie peut participer à un regroupement d'assurances avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos

haineux et d’assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (ci-après le « Regroupement en assurances »);

ATTENDU que la période visée par le contrat d’assurance issu du Regroupement d’assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

ATTENDU que l’UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d’assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d’avis d’intention, l’octroi du contrat d’assurance et le renouvellement, le cas échéant;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, à titre de municipalité participante au Regroupement d’assurances, s’engage à effectuer l’achat de ses assurances auprès du soumissionnaire retenu, conformément aux lois applicables, et à fournir les renseignements requis à cette fin;

ATTENDU que les protections et conditions afférentes aux assurances sont prévues dans des polices d’assurance ou certificats émis au nom de chaque municipalité participante;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie demeure responsable du paiement de ses primes et de ses frais, notamment les frais d’administration applicables en faveur de l’UMQ;

FRAIS D’ADMINISTRATION DE L’UMQ

ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION DES ÉLUES, ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES CONTRE LA DIFFAMATION, LE HARCÈLEMENT ET LES PROPOS HAINEUX

POPULATION	MEMBRES UMQ
Moins de 20 000	175 \$ plus taxes

ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

POPULATION	MEMBRES UMQ
Moins de 20 000	225 \$ plus taxes

ATTENDU que, bien que l’UMQ, en tant qu’adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l’égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s’engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l’occasion des présentes, y compris celui entre elle et l’assureur ou le courtier de ce dernier;

ATTENDU que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s’en retirer ou être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d’assurances;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie joigne le Regroupement d’assurances de l’UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l’octroi d’un contrat d’assurance pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d’assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

Que la Ville de Lavaltrie mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement;

Que la Ville de Lavaltrie autorise le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document, tout formulaire, tout contrat ou toute autre formalité requis en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-35

Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

ATTENDU que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

ATTENDU que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

ATTENDU que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

ATTENDU que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

ATTENDU que selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les

besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ;
- au gouvernement du Canada :
 - la mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
 - des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
 - le rétablissement du processus de traitement simplifié;
 - des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Caroline Proulx, députée de Berthier;
- Yves Perron, député Berthier-Maskinongé;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-36

Autorisation de participation - Forum régional de l'immigration de Lanaudière

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Céline Lepage, conseillère, à participer au Forum régional de l'immigration de Lanaudière, le 8 avril 2026 à l'Hôtel Château Joliette, au coût de 35 \$ plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-37

Autorisation de participation - Mérite municipal du MAMH

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, à participer au *Mérite municipal* organisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 23 avril 2026 à Québec;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-03-38

Soutien financier - Association des trappeurs professionnels du Québec

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 150 \$ à l'*Association des trappeurs professionnels du Québec*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2026-03-39

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 3 février au 2 mars 2026 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 184 786,45 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 26 février 2026, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2026-03-40

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 16.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour du mois de mars 2026.

Christian Goulet, maire